

pales. On peut, sans faire tort à la Justice, détester leur crime et louer leur pénitence.

« Le vendredi douziesme de septembre 1642, monsieur le chancelier entra dans le palais du Présidial (1) de Lyon, sur les sept heures du matin, accompagné de messieurs les commissaires députés par le Roy pour le procès de messieurs de Cinq-Mars et de Thou, au nombre de quatorze, savoir : M. le chancelier ; M. le premier président du Parlement de Grenoble ; un autre, président dudit Parlement ; quatre conseillers d'Etat ; un maistre des Requestes et six conseillers dudit Parlement de Dauphiné.

« M. le procureur général du Roy audit Parlement faisoit ici la charge de procureur du Roy. Comme ils furent dans la chambre du Conseil, le chevalier du guet fut envoyé avec sa compagnie au château de Pierre-Scize pour faire venir M. de Cinq-Mars, lequel fut amené au Palais sur les huit heures, dans un carrosse de louage. Entrant dans le Palais, il demanda : « Où sommes-nous ? » — On luy dit qu'il estoit au Palais, de quoi il se contenta et monta l'escalier avec beaucoup de résolution.

« Il fut appelé dans la chambre du Conseil, devant les juges, où il demeura environ une heure et un quart. En étant sorti, il témoigna quelque agitation d'esprit, regardant d'un costé et d'autre et saluant tous ceux qu'il rencontroit à son passage. Il fit trois ou quatre tours en se pourmenant, depuis la grande salle de l'audience jusqu'à la chambre vis à vis de cette salle, regardant

(1) C'est-à-dire de la Sénéchaussée et Siège présidial.